



Copie d'acte de décès

Où vous adresser ? Mairie du lieu de décès ou Mairie du dernier lieu de résidence du défunt, directement sur le site internet de la Mairie concernée

ou par mail ou par courrier en stipulant :

- les nom prénoms de la personne défunte ainsi que sa date de décès

Infos pratiques

Coût : gratuit

Contact

Service Etat civil

Hôtel de ville

1 place Pierre Bérégovoy

Tél. 01 39 44 71 71 (accueil Hôtel de Ville)

Tél. 01 39 44 71 34 ou 01 39 44 71 21 (État civil)

Mail : etat.civil@magny-les-hameaux.fr